



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°41/2022

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi 11 juillet à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)* du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Durin, 11 rue des Vergers à UXEGNEY (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**FONCTION PUBLIQUE**

-----  
Indemnisation de  
compte épargne  
temps

M. SOLTYS Philippe est nommé secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS**

**DATE DE  
CONVOCATON**

01/07/2022

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, VAGNER Patrick, VAUZELLE Christine, VILLEMIN Yannick.

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

56

**SONT EXCUSES**

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

40

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BŒUF Patrick, BOGARD Gérard, BOYE Pascale, CASSAGNE Philippe, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HUMBERT Nicolas, JEAN Virginie, JOURDAIN Benoît, HAMMOUALI Nadia, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LASSERONT Elisabeth, MARQUAIRE Dominique, MENNECIER Henri, MONCHERI Marine, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NARDIN Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VARIN Gilles.

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

0

**SONT ABSENTS**

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

40

ALBERTOLI Patrick, FERRY Martine, JACQUEL Catherine, MICHEL Jean-Pierre, PIERRILLAS Patrick, RELION Marie-Chantal

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

40



## RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Considérant le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Considérant le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Considérant la délibération n°45-2010 du 18 octobre 2010 concernant la mise en œuvre du Compte Epargne Temps au sein du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Il est prévu ce qui suit :

- En cas de mutation et de détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite de 30 jours,
- Le contenu de la convention sera librement déterminé par les deux parties.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'adopter l'exposé du Président ;
- d'autoriser la signature de toute convention de transfert de compte épargne temps ;
- de décider d'inscrire les au budget 2022 les crédits correspondant ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à la présente délibération.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,**

**AUTORISENT la signature de toute convention de transfert de compte épargne temps,**

**DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants,**

**AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Yannick VILLEMIN